

Habilitation Électrique Tronc Commun

HO BO - HOV



DURÉE
7 heures



EFFECTIF
Jusqu'à 10 pers.



VALIDITÉ
3 ans



PRÉREQUIS
Compréhension orale
et écrite du français



PUBLIC VISÉ
Salarié du public
ou du privé



Objectifs

Connaître les dangers de l'électricité et être capable d'analyser le risque électrique dans son activité.
Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre.
Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail.

Programme

Après une présentation du programme, du formateur et des participants :

Tronc Commun

- Distribuer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu...
- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain : mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlure...
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Module Exécutant travaux d'ordre non électrique (BO, HO, HOV)

- Nommer les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation « 0 »
- Module Chargé de chantier (BO, HO, HOV)
- Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation « 0 »

Important : Cette habilitation n'autorise aucune intervention sur les installations électriques. Le titulaire n'est pas habilité à effectuer des opérations d'ordre électrique, à ouvrir un tableau électrique, à manipuler des appareils électriques ou à réaliser une action sur une installation électrique. Cette habilitation est destinée uniquement à permettre l'accès à des locaux électriques.

Organisation



Méthodes pédagogiques
Démonstrations, mises en situation, outils multimédias



Évaluation
Continue
QCU et phases applicatives



Apprenant
Participation active
Réponse individuelle aux QCU
Participation aux phases applicatives
Validation d'une épreuve pratique

Cadre légal



Réglementation
Art. R. 4544-59, 10, 11 - Art. R. 4226-9 du Code du Travail
Norme UTE C 18-510 A2



Intervenant
Formateur non électricien



Accessibilité
Accessible aux personnes en situation de handicap



Modalité d'accès
À l'initiative de l'employeur ou à la demande du salarié